



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.24.002**  
portant sur

**L'attribution d'un marché de fournitures de bureau, fournitures scolaires  
et de loisirs créatifs et de papiers  
pour les adhérents de la centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL 14.095 approuvant la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public APPROLYS.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le groupement d'intérêt public APPROLYS a cédé à la ville d'Ingré l'accord-cadre pour les fournitures de bureau, fournitures scolaires et de loisirs créatifs, et fournitures de papiers pour les adhérents de la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS.

Le marché public est composé de 4 lots, chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué chacun à un seul opérateur économique :

1	Fournitures de bureau, enveloppes, agendas, calendriers, papiers pour reprographie au détail, consommables informatiques et de sauvegarde	LYRECO
2	Fournitures scolaires, petits matériels pédagogiques et de loisirs créatifs	CYRANO
3	Papiers pour reprographie commandés en gros (formats A4 au SRA3) blanc et couleur	INAPA
4	Autres papiers commandés en gros (SRA3 : 32x45) et formats supérieurs	INAPA

La Ville d'Ingré a souscrit aux 4 lots.

Le marché débute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée d'un an. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les prix du marché sont traités à prix unitaires, sur la base du bordereau de prix du marché.

**Article 2 :** La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.


**Article 4 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 21 décembre 2023

 Le Maire  
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 21 DEC. 2023

Publié ou notifié-le : 21 DEC. 2023

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DC_24_002</b>
Objet :	<b>L'attribution d'un marché de fournitures de bureau, fournitures scolaires et de loisirs créatifs et de papiers pour les adhérents de la centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20231221-DC_24_002-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20231221-DC_24_002-AR-1-1_0.xml	text/xml	997 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.24.002 - décision marché fourn. adm, papier.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20231221-DC_24_002-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	130.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2023 à 15h59min43s	Reçu par le MI le 2023-12-21